

Lycée professionnel L. de Lepervanche
PRÉVENTION DE L'ILLETTRISME – 2018-2019

Dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme, **une personne ressource** est nommée dans chaque lycée professionnel en lien avec le dispositif académique de lutte contre l'illettrisme. Pour cette année 2018-2019, Mme **DALAMA Gisèle**, professeure de Lettres-Histoire assure la fonction de référente illettrisme.

Je vous demanderai de me remonter les noms et les classes des élèves que vous avez détectés en situation de très grande difficulté de lecture suite à vos tests de positionnement via le document « feuille de repérage des élèves en manque de maîtrise de lecture et d'écriture ». Cette demande s'adresse aussi bien aux professeurs de Lettres (Français, Anglais) qu'aux professeurs de mathématiques ou d'enseignement professionnel.

Appel à candidature pour des formations sur la Maîtrise De la Langue Française (MDLF). Ces formations sous forme de **F.I.L.**, même si elles ne peuvent se confondre avec la prévention de l'illettrisme, peuvent néanmoins, **représenter un complément essentiel**, du fait que nombre d'élèves ne correspond pas au profil d'illettrés en LP mais sont de faibles lecteurs et scripteurs. **Si vous êtes intéressé, merci de me le faire savoir.**

Une brève description de deux projets :

1/ Mise en place d'un atelier pour l'apprentissage tardif de la lecture et écriture : Atelier : PLAISIR DE LIRE

Résumé : Des enseignants de disciplines professionnelles et générales interviennent en co-animation avec un groupe restreint d'élèves en grande difficulté avec l'écrit.

⇒ Partenaires : Professeur documentaliste (édition, exposition), Professeur(s) d'Arts Appliqués et culture artistique, Professeur(s) de Lettres (Français et Anglais), Référent culture, Professeur(s) du professionnel, Infirmière, Canopé, etc.

⇒ Un accompagnement en réseau peut être proposé à l'équipe de réflexion : c'est à dire rencontrer des collègues plus expérimentés afin d'affiner notre démarche (auprès des collègues de l'établissement et des élèves) et de faire des choix.

⇒ Canopé : Mallette Illettrisme.

2/ Projet sous la forme de "Groupes de compétences en lecture / écriture" (⇒ groupes de besoins) : Atelier : CRÉATION DE CONTES ILLUSTRES

Résumé : Pour des élèves de CAP par exemple (voir des élèves allophones et utiliser leur langue maternelle) faire rédiger des contes pour qu'ils puissent ensuite les illustrer. Ces supports, exploités sur l'outil informatique permettent la mise en place d'exercices de remédiation différenciés, afin d'améliorer les compétences en lecture et en écriture.

⇒ Partenaires : Professeur documentaliste (édition, exposition), Professeur(s) d'Arts Appliqués et culture artistique, Professeur de Lettres (Français et Anglais), Mme Neuville, Référent culture, Professeur(s) du professionnel, Infirmière, Canopé, etc.

⇒ Un accompagnement en réseau peut être proposé à l'équipe de réflexion : c'est à dire rencontrer des collègues plus expérimentés afin d'affiner notre démarche (auprès des collègues de l'établissement et des élèves) et de faire des choix.

⇒ Canopé : Mallette Illettrisme.

La première mission de la référente, est d'informer les collègues sur le plan de prévention de l'illettrisme du lycée Lepervanche. Un dossier consacré à cette problématique sera créé sur le site internet du lycée. Le lycée souhaite mettre en place un dispositif qui ne soit pas

humiliant, ni stigmatisant pour les élèves détectés en « très grande difficulté » de lecture et d'écriture. L'illettrisme est défini comme la situation d'un adulte qui, bien qu'ayant été scolarisé, ne parvient pas à lire ni à comprendre un texte simple. L'analphabétisme concerne des personnes qui ont été peu ou pas du tout scolarisées.

Un bref historique : 2013 : L'Illettrisme grande cause nationale

« On parle d'illettrisme pour des personnes qui, après avoir été scolarisées en France, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. Il s'agit pour elles de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit, avec les formations de base, dans le cadre de la politique de lutte contre l'illettrisme. »

« Être illettré, c'est donc ne pas disposer, après avoir pourtant été scolarisé, des compétences de base (lecture, écriture, calcul) suffisantes pour faire face de manière autonome à des situations courantes de la vie quotidienne : écrire une liste de courses, lire une notice de médicament ou une consigne de sécurité, rédiger un chèque, utiliser un appareil, lire le carnet scolaire de son enfant, entrer dans la lecture d'un livre... »

Définitions de l'ANLCI (Agence Nationale de Lutte Contre l'illettrisme)

En 2013, la lutte contre l'illettrisme a été déclarée grande cause nationale. En janvier 2014, George Pau-Langevin, ministre déléguée chargée de la réussite éducative, présente un cadre national de principes et d'actions pour prévenir l'illettrisme. Cet objectif vise tout d'abord l'efficacité de la prise en charge des élèves en grande difficulté avec la lecture et l'écriture, élèves présents au cycle 3 de l'école, dans les collèges et les SEGPA, dans les LP. Pour garantir la cohérence et l'efficacité de l'action, des objectifs communs sont définis dans un plan national, accompagné d'un « kit national » co-élaboré par le Ministère de l'Éducation Nationale et l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI). Elle initie la même année, des Journées Nationales d'Action Contre l'Illettrisme (JNAI). Ainsi, chaque année, à partir du 8 septembre et pendant une semaine des manifestations sont mises en place. Elles donnent à voir les actions conduites pour prévenir et lutter contre l'illettrisme. Le mot d'ordre des JNAI de 2018 « *Face à l'illettrisme, vous n'êtes pas seuls !* » montre une situation qui reste préoccupante pour la société, l'illettrisme concerne aujourd'hui 7 % de la population âgée de 18 à 65 ans (soit 2 500 000 personnes).

⇒ supports à mettre en ligne sur le site du lycée :

* Circulaire du MEN « Prévenir l'illettrisme » n°2013-179 du 12 novembre 2013 + autres textes institutionnels (Eduscol).

* Portail national des professionnels de l'éducation, eduscol, dossier « Agir contre l'illettrisme » <http://eduscol.education.fr/>

* Site de l'ANLCI : www.anlci.gouv.fr

Coopérer pour la "Prévention de l'illettrisme"

Une des autres missions de la référente, est de **favoriser le décroisement de la maîtrise de la langue en y associant les professeurs de toutes les disciplines, notamment professionnelles.**

Le premier facteur pris en compte dans la situation d'illettrisme des élèves scolarisés, c'est le **rythme d'apprentissage** qui n'est pas pris en considération par le système scolaire.

Prévenir l'illettrisme, demande une **coopération** au sein de l'établissement entre la communauté éducative et hors du lycée, avec les parents. Être en situation d'illettrisme, ce n'est donc pas faire des erreurs d'orthographe, de conjugaison ou avoir des carences de vocabulaire, **c'est ne plus maîtriser la lecture et l'écriture.**

Une autre mission de la référente, est d'**aider à mettre en œuvre une situation d'enseignement différenciée en faveur des élèves.**

En effet, en plus de détecter ces élèves à profil de « lecteur et scripteur en très grande difficulté » il faudrait arriver à leur offrir des activités autour de l'apprentissage de la lecture

« innovante » voir un peu plus ludique, arriver à enseigner autrement lorsque certains d'entre eux sont **primo-arrivants (élèves allophones)**. Ces élèves allophones relèvent de l'apprentissage d'une nouvelle langue, le français. Des démarches d'apprentissage en FLE et en FLS doivent être mises en place. Au lycée, Mme **NEUVILLE G.** interviendra sur deux créneaux (**matinée : lundi et vendredi**) les horaires sont encore en discussion, pour des élève allophones en situation d'illettrisme (élèves anciennement en UPE2A).

En liaison avec la mission citée ci-dessus, il y a celles d'**aider à organiser l'Aide individualisée possible pour les premières années de CAP** et d'**apporter un regard complémentaire en faveur de la prévention de l'illettrisme lors du conseil pédagogique**. Sans doute une mise en place de modules de « maîtrise de la langue et des langages » (un des grands dossiers académiques) + un groupe de réflexion sur l'illettrisme pourraient être pensé en association avec les parents. Cette équipe pourrait réfléchir sur les conditions de réussite dans la mise en œuvre d'un véritable atelier de « Prévention de l'illettrisme » c'est-à-dire le « positionnement » des élèves, le choix des niveaux concernés, la formation et les effets de celle-ci sur les pratiques. Les objectifs de ce projet sont d'amener un maximum d'élèves à l'obtention du diplôme, de donner en première année les bases nécessaires et indispensables aux élèves en grande difficulté pour finir leur cursus et les réconcilier avec l'école, de redonner du sens et du plaisir à leur apprentissage et enfin, leur redonner confiance, remotiver, resocialiser. Pour cela, on doit imaginer, à partir des supports de lecture qui correspondent à la fois à leurs centres d'intérêt et à leurs compétences confuses, mais avec une démarche adaptée à leur situation effective, **un enseignement qui permette de les faire progresser**. Cet enseignement doit être mis en œuvre par des enseignants réellement concepteurs de leurs contenus et de leur démarche.

Pour répondre à toutes ces missions, je vous propose deux projets susceptibles d'intéresser les élèves, et qui peuvent rentrer dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle prévue pour la rentrée 2019 (**co-intervention et accompagnement personnalisé des élèves**). Des projets, qui ont un double objectif faire travailler ensemble la communauté éducative (+ les parents) et de faire progresser les élèves dans leur parcours scolaire et citoyen. Ces projets témoignent d'une réflexion orientée, pour l'instant, vers l'élève en difficulté en Première année de CAP, vers ce qu'il est en tant qu'individu, avec la construction du rapport à soi et du rapport aux autres à travers l'écrit et l'oral.

BILAN ET PERSPECTIVES D'AMÉLIORATION DU PROJET "PRÉVENTION DE L'ILLETTRISME"

- ⇒ Inscrire le ou les projet(s) retenus dans le projet établissement.
- ⇒ Inscrire des heures de concertation
- Réfléchir à des **moyens d'évaluation** pour mesurer les progrès ;
- Poursuivre les tests de positionnement, car les situations d'écriture permettent le repérage des difficultés et la mise en place d'exercices personnalisés.
- ⇒ La personnalisation des enseignements, rentre dans le cadre de l'un des principes de la rénovation de la voie professionnelle pour les CAP (1, 2, 3 ans).

Référente Illettrisme
Gisele DALAMA
PLP Lettres-Histoire

